LES SITES LOCAPOSTE.COM - LOCAPOSTE-VIP.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Le site propose d'investir dans des parts de SCPI. Il a été usurpé le nom d'une filiale de LA POSTE. Le secteur immobilier est un des rayons vedette du supermarché de l'arnaque... Demandez toujours un rendez vous PHYSIQUE ! Les escrocs auront du mal de venir !

Les sites internet

Le site locaposte-vip.com

Il a été créé le 13/03/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/locaposte-vip.com

Le site locaposte.com

Il a été créé le 18/01/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/locaposte.com

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 89 52 45 91
Le numéro 06 44 65 66 57

Il a fait l'objet d'une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/661000

Le numéro 06 44 65 66 56

Il a fait l'objet d'une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/657868

Les faux noms

Les sites utilisent :

- Mme Delphine BERGER
- M. Benjamin DENIAU
- M. Laurent BASTIN

Les produits

Il est proposé

La partie privée du site du site est accessible via le nom de domaine locaposte-vip.com

Le nom de domaine a été déposé le 13/03/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/locaposte-vip.com

Les règlements

Les sites utilisent :

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES05 0128 0024 4201 0010 7675
Un compte espagnol ayant l'IBAN ES69 0182 5920 5502 0199 1709 ouvert au nom de KRSM

VENTURES SL

Il est aussi utilisé par le site frauduleux immonation.com

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une filiale immobilière de LA POSTE. Ce procédé a déjà été mis en œuvre à de multiples reprises.

Le site locaposte.com est sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 29/03/2024.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.